

CH_VB 20021518 vom 3. September 1992

Bundesverwaltung, 1992-09-03, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb__td_class__metadataCell__20021518__td__

FR: CH_VB 20021518 du 3 septembre 1992

IT: CH_VB 20021518 del 3 settembre 1992

Erwägungen

E. 3

September 1992 N 1619 Beitritt der Schweiz zur Europäischen Gemeinschaft du groupe écologiste qui demande un rapport complémentaire avant l'ouverture des pourparlers sur l'adhésion de la Suisse à la Communauté européenne. D'après les indications qui nous ont été fournies par le porte-parole du groupe écologiste, il semblerait qu'il se satisfasse d'un rapport oral de la part du Conseil fédéral devant la Commission de politique extérieure. Comme celui-ci paraît être prêt à informer cette dernière sur ses démarches, les délais contenus dans la proposition du groupe écologiste ne devraient plus présenter de difficulté particulière. J'en viens à deux autres remarques. L'une est relative au changement de trajectoire du Conseil fédéral et l'autre au problème de l'identité. Le changement de trajectoire du Conseil fédéral a créé la surprise, voire un scandale. On ne peut pas se passer d'émettre une remarque supplémentaire et de souligner que le rythme des changements scientifiques, techniques, économiques et culturels dans nos sociétés a atteint un niveau qui met en difficulté la capacité d'adaptation de l'homme. Est-ce en se plaignant du rythme qu'a pris l'histoire que nous résoudrons mieux les problèmes face auxquels nous nous trouvons? Que c'est embêtant cette histoire qui court trop vite! Mais, cela change-t-il quelque chose de protester? Eh bien! le fait que le changement d'attitude du Conseil fédéral ait produit des réactions négatives est indispensable à notre débat. Toutefois, il faut faire attention. Où mène cette attitude négative par rapport aux changements? On a parlé la semaine dernière, dans cette même salle, des activités du Conseil de l'Europe. Malgré les nombreuses louanges entendues, rappelons ici que, à cause de cette attitude, la Suisse a adhéré au Conseil de l'Europe avec 14 ans de retard par rapport à sa fondation. Rappelons aussi qu'en 1960, lors des débats sur l'Association européenne de libre-échange, on a entendu les mêmes arguments, répétés 12 ans après, lors des accords avec la Communauté européenne. C'est avec cette même attitude que, tout au long de l'existence de la Communauté européenne, on a continué à prêcher la faillite prochaine de celle-ci, de la démarche communautaire. C'est avec cette attitude que tout au long des négociations sur l'Espace économique européen on a prêché la faillite garantie de celles-ci. A mon avis, il faut prendre conscience, même avec les opposants, qu'il y a une façon de peindre le diable plus noir qu'il ne l'est. Si nous prenons en considération les changements intervenus ces dernières années en Europe centrale et orientale, il faut admettre qu'il y a des aspects réjouissants dans le fait que ces pays rejoignent finalement les pays de l'Europe occidentale dans le respect des droits de l'homme, de la démocratie parlementaire et pluraliste, dans l'Etat de droit, dans l'économie de marché. J'ai affirmé hier que ces pays avaient un héritage monstrueux à gérer - ou bien serait-il préférable de dire que nous avons ensemble un héritage monstrueux à gérer? - à savoir les désastres économiques, les désastres sur l'environnement, les désastres socio-politiques à cause des minorités. Il y a un peu plus d'un mois, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec le secrétaire d'Etat hongrois qui s'occupe des

minorités hongroises. Au delà des 10 millions d'habitants de la Hongrie,

E. 5

millions de Hongrois vivent dans les pays voisins de la Hongrie. Quand il m'expliquait les efforts que son pays faisait pour le soutien des droits de ces minorités, il a perçu que le Suisse qu'il avait devant lui avait aussi quelques difficultés. En l'occurrence, nous, Tessinois, nous aurions quelques difficultés à admettre qu'un secrétaire d'Etat à Rome s'occupe du respect des droits des Tessinois à Berne! Le secrétaire d'Etat hongrois m'a expliqué que l'affaire était délicate et qu'il n'y avait qu'une seule issue raisonnable possible à ces problèmes de minorité, soit une intégration européenne la plus rapide possible; il craignait beaucoup l'évolution en cours, en Slovaquie en particulier. Il y a deux ou trois jours, lors de la discussion sur la constitution slovaque, Vladimir Meciar accusait la minorité hongroise de vouloir défendre son identité culturelle à l'intérieur de ce pays. Donc, il n'y a pas qu'en Yougoslavie que des choses délicates, très graves se passent. Il existe d'autres foyers de tension dans tous les pays de l'Europe centrale et orientale. On a l'impression que ce virus - parce qu'il s'agit de virus dans le cas du nationalisme - est en train de redépasser le rideau de fer pour se diriger vers l'Occident. Devant ces changements, la réaction des pays de l'AELE a été assez claire: ils sont tous en train de déménager alors que nous, Suisses, tendons à représenter à peu près 1,5 pour cent de la population de la future Communauté européenne! A mon avis, cet élément devrait être au moins suffisant pour décider de l'ouverture des négociations avec la Communauté européenne; nous en attendrons les résultats puis alors, nous nous prononcerons. Encore quelques remarques à propos de l'identité: M. Claude Frey a parlé de la Suisse comme d'un acte de résistance. A mon avis, il faut convenir avec lui que l'histoire de ce pays, en particulier l'histoire du siècle dernier, a montré que l'attitude du hérisson est finalement ce qui nous a sauvés à maintes reprises du nationalisme qui, à côté de nous, menaçait de remettre en cause la volonté de notre population de rester suisse. Je représente un canton qui a couru bien des risques et périls dans cette direction, mais je constate aussi que cette attitude du hérisson, ce cloisonnement qui a été le sauveur pendant une bonne partie de l'histoire récente, risque de restreindre les limites des visions politiques et culturelles. Pendant trop longtemps, la mentalité de nos compatriotes a été réduite à des limites nationales. Pendant trop longtemps, ils ont été appelés à regarder le Gothard comme le symbole de l'existence même de la Suisse. Aujourd'hui, il est très difficile, on s'en rend compte, de dire aux Suisses: «Tournez-vous, parce que l'histoire s'est acheminée vers d'autres directions, vers d'autres évolutions possibles.» Le fait de se poser de telles questions est-il trahir notre pays? La Suisse, qui a survécu à un deuxième conflit mondial, devrait-elle toujours rester la Suisse à contre-courant, la Suisse acte de résistance? D'autres pays, très semblables au nôtre, ont vécu la deuxième guerre mondiale dans une situation beaucoup moins pacifique et tranquille que la Suisse. Je pense à la Finlande qui, après avoir combattu contre l'Union soviétique, a encore dû se débarrasser des Allemands. Ce pays a dû affirmer son existence de façon beaucoup plus difficile que nous; il va néanmoins maintenant dans le même sens que la Suède et l'Autriche. Est-ce là trahir les efforts et les générations qui ont sauvé son indépendance? Il faut en revenir à une argumentation de disponibilité et considérer les signes de l'histoire différemment que ce dont il a parfois été fait état ces deux derniers jours. Comme dernière remarque, je reprends les propos évoqués hier par M. Ruffly. J'ai l'impression que ceux qui ont l'habitude d'être minoritaires chaque jour de l'année font en général preuve lors des discussions d'un autre état d'esprit et d'une autre attitude. Je le répète, ce sujet comporte une série d'éléments que l'on ne peut pas mesurer comme on le

fait pour les avantages et les inconvénients d'un contrat quelconque. C'est la raison pour laquelle un effort est à accomplir, sans quoi les minorités de ce pays pourraient demain se voir confrontées à une difficulté supplémentaire, celle d'entretenir avec les autres habitants de ce pays les relations fructueuses qui ont finalement fait la richesse de la Suisse et lui ont permis d'atteindre l'acquis communautaire. Ces relations méritent d'être sauvegardées dans la mesure où l'histoire demande notre contribution de fédéralistes et de démocrates. Thier: Die Kommissionssprecher haben eine Interpretation unseres Antrages vorgenommen. Ich kann erklären, dass wir mit dieser Interpretation einverstanden sind. Sie entspricht unserer Intention. Wir wollen mit unserem Antrag sicherstellen, dass der Bundesrat noch vor Verhandlungsbeginn die versprochene und im neuen Artikel 47bis a des Geschäftsverkehrsgesetzes vorgesehene Mitwirkung in der Aussenpolitik garantiert. Präsident: Die Erklärung von Herrn Thier bedeutet, dass wir sämtliche Zusatzberichte als Einheit werden behandeln können. M. Felber, président de la Confédération: Nous nous efforçons de maintenir nos interventions dans les limites de ce que

Adhésion de la Suisse à la Communauté européenne 1620 N 3 septembre 1992 nous avons exprimé dans ce 3e rapport d'intégration européenne de la Suisse. Vous n'avez pas à décider aujourd'hui de l'adhésion de la Suisse à la Communauté. Ce problème ne sera posé au Parlement et au peuple suisse que dans plusieurs années. Et c'est alors que vous vous trouverez, comme le Conseil fédéral peu de temps avant vous, devant les responsabilités à assumer face à ce nouveau défi. Vous serez d'ailleurs constamment informés de l'évolution du problème de l'adhésion de la Suisse. C'est pour cette raison que le Conseil fédéral condamne fermement les incitations à la haine et à la violence, les accusations gratuites prononcées contre l'Administration fédérale ou contre les membres du gouvernement. Ce ne sont pas des arguments, ce sont, encore une fois, des incitations à la haine et à la violence qui suscitent, vous le savez très bien, quelques centaines de courageuses lettres anonymes de menaces. Cette attitude est indigne d'un Parlement et de parlementaires, d'autant plus que ceux-là mêmes se réclament de la défense de la démocratie. Si la démocratie consiste à accuser, juger, enfermer ceux qui ne pensent pas comme nous, alors évidemment nous ne parlons pas de la même démocratie. (Applaudissements) De son côté, le Conseil fédéral a assumé ses responsabilités. Il a publié ce 3e rapport, que votre Parlement lui a expressément demandé, en même temps que la publication d'un message sur le Traité sur l'Espace économique européen, afin de mettre en parallèle ces deux options différentes - on peut l'admettre - ou complémentaires, selon les jugements proposés aujourd'hui. Nous tentons simplement de vous exposer les motifs qui ont amené le Conseil fédéral à se fixer l'adhésion comme objectif de sa politique d'intégration. Encore une fois, M. Wyss l'a très clairement précisé hier en soulignant des passages de notre rapport, celui-ci n'est pas un message sur l'adhésion, il serait un peu faible à ce moment-là. La négociation même n'a absolument pas débuté. Les documents dont quelques-uns d'entre vous parlent sont des questionnaires techniques à remplir par l'Administration fédérale dans toute une série de domaines, de manière à ce que la Commission des Communautés puisse rédiger le plus rapidement possible un avis sur une demande d'ouverture de négociations. En étudiant soigneusement le rapport du Conseil fédéral, sans préjugés, vous retiendrez une chose: la volonté du gouvernement de participer, sur un pied d'égalité, à la construction de l'Europe, de l'environnement européen, d'assurer à notre pays une place solide en Europe. La vision du Conseil fédéral est donc celle d'un patriotisme qui ne ferme pas les yeux devant une interdépendance, devant une communauté de destins toujours plus étroite. Un patriotisme qui se refuse à subir passi-

vement des événements, mais qui tente de les influencer. Pourquoi alors, dans cette perspective, avons-nous choisi cet objectif? En automne 1991, il est apparu clairement que, dans l'Europe d'aujourd'hui qui étend ses activités, dans un processus encore inachevé puisqu'elle n'est pas une institution définitive mais un processus dynamique sur le point d'accueillir de nouveaux membres, cette Europe qui renforce ses liens avec les voisins à travers des accords avec les pays d'Europe centrale, d'Europe de l'Est et même d'Afrique du Nord, l'influence de la Communauté est devenue telle que la Suisse a avantage à défendre ses intérêts là où ils sont en jeu, et c'est dans la Communauté et nulle part ailleurs que de plus en plus d'Etats européens adoptent toujours davantage de décisions sur des sujets nous concernant de plus en plus directement et profondément. Les 1^{er} et 2^e rapports du Conseil fédéral sur l'intégration vous rendaient déjà attentifs à cette évolution. On peut aujourd'hui en tirer les citations qu'on veut. Permettez-moi donc d'en faire autant. Nous disions en 1988: l'intérêt de la Communauté à négocier avec nous des solutions spéciales tend à faiblir. Etant donné la rapidité avec laquelle évolue le processus d'intégration européenne, il est devenu indispensable pour la Suisse de repenser constamment et sans préjugés sa position en Europe. Ce rapport est de 1988, on ne peut donc pas dire qu'il y a eu une pirouette! Nous disions en 1990: l'adhésion à la Communauté aurait l'avantage de nous donner la possibilité de participer pleinement au processus de décision de la Communauté qui exerce d'ores et déjà une influence grandissante sur nos propres décisions. Nous disions plus loin: l'adhésion aurait l'avantage d'éloigner, une fois pour toutes, les risques de dépendance unilatérale qui peut exister lorsqu'il est question d'autres options d'intégration. Nous concluions en disant: il conviendrait de réexaminer la finalité de notre politique en cas de disparition de l'antagonisme Est-Ouest, de nouveaux élargissements de la Communauté, dans le cas du rôle prépondérant de la Communauté dans la nouvelle configuration du continent et enfin en tenant compte du renforcement de la tendance de la Communauté à fonder ses rapports avec ses voisins non-membres, sur la reprise de l'acquis communautaire. Tout cela s'est réalisé. Nous croyons donc que, contrairement à certaines accusations, le Conseil fédéral a suivi la ligne qu'il avait très clairement indiquée et qu'il cherche à assurer à notre pays la place qui lui revient, celle d'un partenaire de plein droit dans le processus d'intégration européenne. Vous avez majoritairement admis qu'à partir du suivi de Luxembourg, qui était lui-même une suite de l'Accord de libre-échange, nous avons ensuite passé à la négociation sur l'Espace économique européen, qui a fait l'objet du débat de la semaine dernière. Si l'on considère que notre politique d'intégration doit se résumer au premier de ces volets, l'Espace économique européen, l'accès au marché intérieur peut être considéré comme une solution durable. Il nous accorde en effet la garantie d'une participation intégrale et non-discriminatoire au grand marché continental. Cela est une position que le Parlement et le peuple pourraient prendre. Le Conseil fédéral est d'avis qu'il est impératif que la Suisse participe aux décisions qui la concerne. Les événements de ces dernières années ont amené le Conseil fédéral à la conclusion que l'adhésion était le moyen d'atteindre définitivement ce résultat. La Communauté prend ses décisions par des compromis entre ses Etats membres. Le résultat de ces discussions constitue ensuite la position de la Communauté face à l'extérieur. Il est donc impossible pour un Etat tiers de participer à cette recherche de solutions communes par le compromis entre les Etats membres. Plusieurs d'entre vous ont dit que l'Europe de demain ne sera pas celle d'aujourd'hui - même M. Frey Claude - et nous ne l'avons jamais contesté. Voulons-nous attendre une hypothétique Europe d'après-demain, qui nous aura imposé des règles que nous n'aurons pas choisies, que nous n'aurons pas contribué à élaborer? C'est précisément parce que

l'Europe évolue et évoluera constamment dans sa législation, ses structures, ses rapports, ses équilibres que nous jugeons utile pour notre pays de prendre parti à ce processus. L'adhésion nous permettrait de participer d'égal à égal à l'évolution du marché, de jouer notre rôle dans le reste de l'activité de la Communauté qui est exclu de l'Espace économique européen à savoir la politique étrangère, la politique de sécurité. Là-aussi la Communauté procède par consensus. Quant au sort du Traité de Maastricht, il est certes important pour les conséquences pratiques de l'adhésion. En revanche, un échec de Maastricht ne remet pas en question le poids de la Communauté dans la détermination de l'avenir du continent et ne remet en tout cas pas en question l'existence de la Communauté. Avec ou sans Maastricht, la Communauté restera la Communauté européenne. Elle n'en est d'ailleurs pas à son premier sursaut, à son premier cahot, voire à son premier écueil. Si le Conseil fédéral a déposé une demande d'adhésion c'est parce que, une fois arrivé à cette conclusion, il estimait qu'il ne pouvait pas jouer à cache-cache avec les citoyens et le Parlement Avant même le 26 mai, à peine avions-nous déposé le message sur l'Espace économique européen, de toutes parts on ne nous posait qu'une seule question: «Quand allez-vous déposer une demande d'adhésion?» Beaucoup espéraient, en leur for intérieur, que nous ne le ferions pas clairement, de manière à pouvoir combattre le Traité sur l'Espace économique européen en disant qu'il cachait la vérité et que l'adhésion serait demandée dès le lendemain de la votation populaire. Le Conseil fédéral a joué cartes sur table: son but c'est l'adhésion; il demande l'ouverture de négociations. Ou-

3. September 1992 N 1621 Beitritt der Schweiz zur Europäischen Gemeinschaft vril des négociations, à nos yeux, ce n'est pas encore adhérer. C'est prévoir, c'est permettre à la Suisse d'être considérée comme un interlocuteur futur. C'est ouvrir une porte, et nous devons le faire à ce moment-là car, dans le contexte de Maastricht, la Communauté discutait des possibilités d'élargissement et elle pouvait aussi très bien décider de clore l'élargissement ou de le limiter à ceux qui avaient déjà fait part de leur intention d'adhérer. C'est ainsi que les choses se sont posées. Pour nous, il ne s'agit pas de demander aujourd'hui au peuple d'adhérer à la CE. Nous ne demanderons pas le 6 décembre au peuple suisse d'adhérer, nous lui proposons de ratifier le Traité sur l'Espace économique européen. L'adhésion est un projet de société, beaucoup plus complexe, et c'est la raison qui fait que le Conseil fédéral est prêt à faire un ou des rapports complémentaires qui reprendront les véritables problèmes qui nous seront concrètement posés dans le cas d'une ouverture de négociations, à savoir les problèmes de la neutralité, de la politique étrangère et de sécurité, de l'agriculture, de la fiscalité, de l'harmonisation financière, etc. Ce sont là les véritables problèmes, nous le savons et nous savons qu'ils feront l'objet de négociations difficiles. Voilà ce que nous vous proposons. Dans le prochain rapport, nous ferons cette analyse que nous ne pouvons pas faire avant même d'avoir reçu l'avis de la Commission des Communautés qui doit préciser les secteurs de notre législation, de notre politique, qui doivent particulièrement être discutés entre la Communauté et nous. Aujourd'hui, nous n'avons pas d'avis de la Commission. Nous vous remercions de bien vouloir comprendre que le Conseil fédéral laissera au Parlement le rôle qui doit être le sien et que, à travers la réponse au postulat de M. Vollmer, conseiller national, nous avons déjà clairement indiqué que nous n'avancerions pas, dans ce long processus d'une adhésion de la Suisse à la Communauté, sans d'une part informer le Parlement et d'autre part écouter ses avis, de manière à construire ensemble, vous et nous, une plate-forme de discussions et de négociations salutaire pour notre pays et pour notre peuple. (Applaudissements) M. Delamuraz, conseiller fédéral: Le Conseil fédéral a rempli ses mandats constitutionnel, politique et

informatif. Il a tout d'abord rempli son mandat constitutionnel, à savoir conduire la politique étrangère de la Confédération et non de la subir; ensuite, son mandat politique, soit préparer l'avenir de la Suisse en Europe. Cet avenir implique l'ouverture d'une porte pour qu'une négociation d'adhésion puisse être entreprise, dont le Parlement et le peuple ensuite auront à juger, souverainement, dès lors qu'elle sera achevée. Enfin, le Conseil fédéral a rempli son mandat informatif en présentant sa vision du développement à long terme de notre pays en Europe, dans ce 3e rapport d'intégration, rapport que, au stade actuel, il ne vous demande pas d'approuver mais de discuter. La discussion fut effectivement large entre hier et aujourd'hui. Dans ce domaine, le temps des décisions viendra, tout comme il est venu dans la négociation sur l'Espace économique européen qui touche à son terme. Le Conseil fédéral ne pourra continuer à assumer, et à assumer avec la force qu'il a montrée, la responsabilité qui est la sienne que si, à priori, le Parlement ne refuse pas l'information qu'il lui donne et tout son contenu. Prendre connaissance en désapprouvant, c'est couper jambes et bras à un athlète avant la course. Or cette course est celle du pays tout entier, dans sa démarche européenne des années à venir. Le plus grave cependant est ailleurs, et je ne peux pas ne pas revenir sur cet aspect des choses que le président de la Confédération vient de traiter. Le plus grave se trouve dans la parole et l'esprit d'une poignée de conseillers nationaux que nous avons entendus hier ou aujourd'hui. En effet, parce que le modèle qu'ils ont choisi pour la Suisse ne correspond pas à celui du gouvernement, ils considèrent les conseillers fédéraux comme des traîtres. En dix-sept années de participation à la vie de votre honorable assemblée, Mesdames et Messieurs les Conseillers nationaux, j'ai entendu quelques énormités et qualifications zoologiques plus ou moins insolites, j'ai assisté à quelques dérapages solidement incontrôlés. Pour la première fois, j'entends une poignée de députés m'accuser de forfaiture. Cette accusation rappelle les moeurs en usage dans les dictatures européennes des années 30. Elle révèle une arrogance qui m'est fondamentalement et personnellement insupportable, car elle est totalement étrangère à la démocratie (Applaudissements) et elle révèle en outre, quant au fond, une attitude fatale pour la Suisse, à savoir le repli sur soi, à l'heure où chez tous les autres Européens on parle coopération et solidarité. C'est de cet appui d'ouverture de la part du Parlement que votre gouvernement a besoin afin de pouvoir conduire un jour des négociations dont il sait toutes les difficultés, en particulier les difficultés agricoles. Je voudrais clore ce débat par un message clair et net au peuple suisse. Le Conseil national a ratifié l'Accord sur l'Espace économique européen. Le Conseil des Etats le fera à la prochaine session ordinaire d'automne. Le peuple suisse se prononcera le 6 décembre. Le vote populaire du 6 décembre porte sur l'Espace économique européen et rien que sur cela. Le oui ou le non du peuple, le 6 décembre, ne comporte aucune autre signification que le oui ou le non à l'Espace économique européen. Ainsi, la participation à cet Espace et l'adhésion à la Communauté sont deux questions clairement distinctes, successives dans le temps et tout à fait différentes sur le plan des procédures. Une procédure touche à son terme, celle de l'Espace économique européen; une autre procédure n'a pas même commencé formellement, celle de l'adhésion. L'une, puis l'autre, pour entrer en force, appelleront une décision du peuple et des cantons et non pas une simple décision du Parlement ou encore moins une simple décision du Conseil fédéral. S'agissant de la viabilité de l'Accord sur l'Espace économique européen, je dirai qu'il sera la base de nos relations avec la Communauté, tant que le peuple et les cantons le voudront. Cet Accord tiendra la route jusqu'au moment où le peuple et les cantons décideront de faire autre chose, et notamment d'adhérer à la Communauté. Mais il n'est aucunement question de cela le 6 décembre où il s'agira uniquement d'accepter ou de refu-

ser la participation de la Suisse à l'Espace économique euro- péen et à rien d'autre.
(Applaudissements) Präsident: Wir kommen zu den Abstimmungen. Es liegen sechs Anträge für Zusatzberichte vor. Nach Artikel 74 Absatz 3 des Geschäftsreglements entsprechen diese Begehren einer Rückweisung des Berichtes. Wir haben im weiteren den Antrag der Minderheit Frey Claude, und wir haben den Antrag auf Kenntnisnahme der liberalen Fraktion. Da die Begehren um Zusatzberichte der FDP-, SP-, CVP-, AP- und grünen Fraktion sowie von Herrn Zisyadis einander nicht ausschliessen, sondern kumulative Anträge sind, schlage ich Ihnen vor, dass wir darüber global abstimmen. Dieses Vorgehen wird von der Kommissionsmehrheit unterstützt
Ordnungsantrag - Motion d'ordre M. Leuba: Le fait que les propositions des différents groupes ne puissent pas être opposées, puisque complémentaires, implique que l'on n'oppose pas une proposition à une autre, mais que chaque proposition soit votée séparément Ces propositions sont différentes, on doit donc les prendre les unes après les autres. Toutes peuvent être renvoyées ou admises, ou seulement l'une d'entre elles. C'est pourquoi il est incorrect de procéder à un seul vote, pour l'ensemble des propositions.
Abstimmung - Vote Für den Ordnungsantrag Leuba Dagegen 48 Stimmen 87 Stimmen
Frau Grendelmeier: Die LdU/EVP-Fraktion ist der Meinung, dass all diese Anträge unnötig sind, und zwar aus dem Grunde, den wir gestern dargelegt haben: Der Bericht ist eine Momentaufnahme vom Anfang dieses Jahres, und es werden diesem dritten Bericht ein vierter, fünfter, sechster oder zehnter Bericht folgen, wie wir das bis jetzt gehabt haben. All die

Communications du président 1622 N 3 septembre 1992 Fragen, die Sie jetzt gestellt haben, konnten in diesem Bericht ja gar nicht beantwortet werden, weil es Fragen sind, die sich auf die momentane Situation beziehen, jetzt im September 1992. Sie konnten gar nicht berücksichtigt werden! Der Bundesrat weiss von sich aus, was im Bericht stehen sein muss, weil die Zeit fortschreitet Wir haben von seinem Bericht nur Kenntnis zu nehmen oder nicht Kenntnis zu nehmen. Zurückweisen kann man ihn schon gar nicht; denn er ist geschrieben, er ist vorhanden.
Präsident: Frau Grendelmeier, Sie haben Gelegenheit, nein zu stimmen.
Abstimmung - Vote Für die Anträge der FDP-/SP-/CVP-/AP-/ grünen Fraktion/Zisyadis Dagegen 116 Stimmen 43 Stimmen
Präsident: Damit entfällt die Abstimmung über den Minderheitsantrag und den Antrag der liberalen Fraktion. An den Ständerat-Au Conseil des Etats
Präsident: Wir sind am Ende einer sehr intensiven Session angelangt Ich danke Ihnen für Ihre Mitarbeit Der Nationalrat hat sich eingehend mildem EWR-Vertrag auseinandergesetzt Wir haben dabei deutlich gemacht, dass die Volksrechte gewahrt werden müssen. Wir haben uns auch seriös mit einem ersten Paket von Eurolex-Geschäften auseinandergesetzt Es ist zu harten Auseinandersetzungen gekommen, und es ist klargeworden, dass wir unseren Spielraum ausnützen wollen. Das Parlament hat in diesem Sinne seine Aufgabe ernst genommen. Wir werden in der Herbstsession ein weiteres grösseres Paket von Eurolex-Geschäften zu behandeln haben. Das Büro hat das Programm der Herbstsession beraten. Weil verschiedene Kommissionen noch nicht getagt haben, ist dieses Programm als provisorisch anzusehen, und Sie müssen gewärtigen, dass noch Umstellungen gemacht werden. Wir haben uns im Nationalrat eben mit dem Bericht des Bundesrates zum EG-Beitritt der Schweiz auseinandergesetzt Es ist selbstverständlich, dass hier die Meinungen sehr gespalten sind. Wir haben aber ganz deutlich gemacht, dass die Frage des Beitrittsesuchs zur Europäischen Gemeinschaft und die Frage des EWR-Abkommens deutlich voneinander zu trennen sind. Es ist selbstverständlich, dass wir auch die Frage eines späteren eventuellen Beitritts der Schweiz zur EG diskutieren müssen. Das hat - Sie wissen, wen ich meine - nichts mit Landesverrat oder ähnlichem zu tun.

Ich finde es peinlich, wenn es Parlamentarier gibt, die in dieses Feuer blasen. Ich bin aber auch sicher- und das wurde heute deutlich -, dass das Parlament seine Mitsprache wahren will. Wenn das Volk die Abstimmungsvorlagen zur Parlamentsreform annimmt, ist diese Mitsprache des Parlaments in ausserpolitischen Fragen auch institutionalisiert und wird zur Pflicht des Parlaments. Ich möchte es zum Schluss nicht unterlassen, der Verwaltung und dem Integrationsbüro für die grosse geleistete Arbeit zu danken. Wir sind auf Information angewiesen. Wir können diese Information kritisieren, aber wir brauchen sie. (Beifall) Schluss der Sitzung und der Session um 11.15 Uhr Fin de la séance et de la session à 11 h 15 Herausgeber: Dokumentationszentrale der Bundesversammlung Dienst für das Amtliche Bulletin Chefredaktor: Dr. François Comment Druck und Expedition: BUGRA SUISSE Buechler Gratio AG, 3084 Wabern Abonnemente: EDMZ, 3000 Bern Editeurs: Centrale de documentation de l'Assemblée fédérale Service du Bulletin officiel Rédacteur en chef: Dr François Comment Impression et expédition: BUGRA SUISSE Buechler Gratio SA, 3084 Wabern Abonnements: OCFIM, 3000 Berne

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Beitritt der Schweiz zur Europäischen Gemeinschaft. Bericht Adhésion de la Suisse à la Communauté européenne. Rapport In Amtliches Bulletin der Bundesversammlung Dans Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale In Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale Jahr 1992 Année Anno Band IV Volume Volume Session Augustsession Session Session d'août Sessione Sessione di agosto Rat Nationalrat Conseil Conseil national Consiglio Consiglio nazionale Sitzung 13 Séance Seduta Geschäftsnummer 92.053 Numéro d'objet Numero dell'oggetto Datum 03.09.1992 - 08:00 Date Data Seite 1606-1622 Page Pagina Ref. No 20 021 518 Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung. Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale. Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.